



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Quarante-cinquième session
Session en ligne

Soixantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius – 1963-2023

(Document établi par le secrétariat du Codex)

INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Les participants à la 44^e session de la Commission du Codex Alimentarius (la Commission), tenue en 2021, ont demandé au secrétariat du Codex (le secrétariat) d'inclure la question du soixantième anniversaire du Codex (Codex@60) à l'ordre du jour des prochaines sessions de la Commission et du Comité exécutif du Codex Alimentarius (le Comité exécutif).
2. Ils ont en outre demandé au Secrétariat, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les présidents et vice-présidents de la Commission et du Comité exécutif (ainsi que les coordonnateurs régionaux), de se mettre en rapport avec tous les membres et observateurs en vue de les aider à préparer les célébrations du soixantième anniversaire du Codex et de les tenir régulièrement informés de ces préparatifs.
3. Un document récapitulant les domaines d'activité proposés a été mis au point et a été examiné par les participants à la 82^e session du Comité exécutif¹, session au cours de laquelle les membres ont échangé leurs idées quant aux moyens de célébrer le soixantième anniversaire du Codex et aux mesures prises à cet égard au niveau national². Cette question a aussi été abordée lors des différentes réunions des comités de coordination³ tenues en 2022 et, lorsque le temps à disposition le permettait, des échanges ont porté sur les idées, les propositions et les projets y relatifs.

UNE ANNÉE DE CÉLÉBRATIONS

4. Le soixantième anniversaire du Codex ne sera pas célébré à l'occasion d'un événement unique mais au moyen de diverses manifestations organisées pendant l'année 2023 aux niveaux national, régional et mondial. À cet égard, les membres ont déjà communiqué leurs projets par l'intermédiaire des comités de coordination et des échanges sont en cours dans plusieurs régions sur ce qui peut être envisagé dans le cadre d'une manifestation, d'une journée ou d'une célébration à l'échelle régionale. Afin de recenser les nombreuses initiatives des membres et des observateurs, un calendrier des manifestations sera publié sur la page web du Codex. Lors de la planification de celles-ci, il faut bien avoir présent à l'esprit la nécessité de faire connaître le Codex et de susciter à son égard un appui politique de haut niveau.
5. La prochaine Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments sera célébrée le 7 juin 2023 et aura pour thème les normes. La FAO et l'OMS s'emploient déjà à en élaborer le programme, qui sera inscrit au calendrier susmentionné. Le lancement de la Journée, organisée le 7 mars 2023, permettra de communiquer aux membres et aux observateurs des indications et des informations qui les aideront à planifier leurs propres activités.
6. La 84^e session du Comité exécutif, qui se tiendra du 11 au 14 juillet 2023 à Genève, sera l'occasion de célébrer le soixantième anniversaire du Codex au siège de l'une des deux organisations dont relève le Codex, à savoir l'OMS (l'adoption officielle du rapport est prévue le 19 juillet 2023, à distance). La 46^e session de la Commission, programmée du 27 novembre au 2 décembre 2023, permettra de faire de même au siège

¹ CX/EXEC 22/82/9.

² REP22/EXEC1, paragraphes 122 à 129.

³ REP22/EURO, paragraphes 19 et 21, alinéa iii; REP22/AFRICA, paragraphes 18, 85 et 89, alinéa v; REP23/ASIA, paragraphes 21 et 22; REP23/LAC, paragraphes 23, 24 et 96.

de l'autre organisation de tutelle du Codex: la FAO. Les membres et les observateurs sont invités à contribuer à la poursuite de la mise au point des manifestations envisagées, puis à leur exécution.

7. Le secrétariat s'efforce aussi de mettre sur pied des événements extérieurs et de sensibiliser des publics plus larges aux travaux du Codex. Le premier événement de ce type sera la réunion d'un groupe d'experts lors de l'édition 2023 du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture. Organisée à Berlin le 20 janvier 2023, celle-ci portera sur la question de savoir si le système du Codex est adapté au futur.

8. Conformément à une recommandation formulée lors de la 44^e session de la Commission, qui encourageait tous les membres et tous les observateurs à profiter du sixantième anniversaire pour planifier et mettre en œuvre des activités de sensibilisation et mobiliser un soutien politique de haut niveau en faveur des travaux du Codex, le Secrétariat mettra à disposition un ensemble de matériaux (affiches, animations vidéo et produits dérivés) présentant les visuels de l'anniversaire, à l'appui des efforts consentis par les membres et les observateurs.

LE CODEX ALIMENTARIUS: MISE À L'HONNEUR DE NOS RESSOURCES ESSENTIELLES

9. Soixante années d'établissement de normes internationales en matière de sécurité alimentaire ont permis au Codex de léguer un catalogue d'une immense valeur. Des travaux sont en cours pour que la collection complète des textes du Codex soit présentée à l'occasion de son sixantième anniversaire dans un format entièrement révisé, à la fois attrayant et facile à exploiter (dans un premier temps en anglais puis dans d'autres langues), et conservé sous forme numérique, afin de fournir des données concernant les citations et autres analyses. Des travaux sont aussi consacrés au lancement d'une version plus conviviale du Manuel de procédure du Codex.

MISE À L'HONNEUR DES RÉALISATIONS DU CODEX

Codex@60, édition anniversaire du magazine du Codex

10. En 2023, l'édition annuelle du magazine du Codex sera axée sur le sixantième anniversaire de celui-ci et embrassera à la fois son passé, son présent et son futur. Le secrétariat s'emploie à chercher et à définir les thèmes qui peuvent être considérés comme relevant des «plus grandes réalisations» du Codex. La publication numérique portera aussi sur l'histoire des différents comités du Codex à travers le regard et les souvenirs d'experts, de délégués, de présidents et de secrétariats hôtes. Elle mettra en relief la valeur des normes et textes apparentés du Codex et fera office de vitrine promotionnelle, au service de la sensibilisation d'un large public au niveau mondial. La nature numérique de la publication permettra d'offrir un riche contenu multimédia (vidéos, récits et infographies, entre autres) qui donnera une image concrète de la diversité, des réalités et de l'efficacité des normes que le Codex a élaborées au cours des soixante dernières années.

Études de cas

11. La publication succincte portant sur les études de cas est un précieux outil de plaidoyer qui, comme d'autres, témoigne de la manière dont les pays, dans la conception et la mise en œuvre de leurs propres législations, peuvent exploiter le travail technique effectué par les comités du Codex, ou de la manière dont le secteur alimentaire peut garantir son respect des normes internationales, conformément à l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.

12. Dans le cadre des célébrations de chaque région, les coordonnateurs régionaux sont encouragés à signaler un texte du Codex qui a été intégré dans une législation nationale ou a éclairé des travaux de normalisation nationaux et à narrer l'histoire de ce parcours, y compris en présenter les fruits, à l'occasion du sixantième anniversaire du Codex.

13. Les observateurs sont aussi encouragés à élaborer de courtes études de cas et à expliquer de quelle manière ils utilisent les normes du Codex ou contribuent à leur élaboration. Ils peuvent reprendre les approches du secteur alimentaire ou des réseaux spécialisés et des groupes de consommateurs dont le statut d'observateurs au Codex est reconnu.

14. Le sujet et le contenu ne peuvent émaner que d'acteurs en première ligne. Le secrétariat donne suite à de nombreuses propositions et encourage vivement les membres et les observateurs à saisir cette occasion pour mettre en avant la valeur du Codex et faire mieux connaître son importance et son impact.

Site web du Codex

15. La technologie est un élément important du succès du Codex, ce qui s'est révélé particulièrement visible ces dernières années du fait de la pandémie. La modernisation des infrastructures et des plateformes de base sur lesquelles reposent la présence du Codex en ligne et une mise à jour complète de son site web, aussi bien de l'interface visible que de la structure sous-jacente, sont en cours. Leur lancement est prévu en 2023.

MISE À L'HONNEUR DES ACTEURS DU CODEX

16. Les personnes qui soutiennent les activités de la Commission sont souvent désignées comme la «grande famille du Codex». Jusqu'à présent, les observations communiquées par les membres soulignaient qu'il était important de réunir les membres et les observateurs du Codex à l'occasion de son sixième anniversaire, par exemple sous la forme d'une réunion de famille lors de la 46^e session de la Commission, dont l'organisation en présentiel au siège de la FAO a été confirmée⁴. Les membres et les observateurs sont dès lors invités à envisager immédiatement leur participation à cette session.

17. L'avenir du Codex passe par les jeunes d'aujourd'hui. Une attention particulière leur sera accordée lors des différentes manifestations, initiatives et activités prévues par le secrétariat afin qu'ils puissent faire entendre leur voix, qu'ils viennent des domaines de la production alimentaire, de la science, de la technologie et de l'innovation, du gouvernement, du monde universitaire ou de la société civile. Quiconque appartient à la grande famille du Codex se doit aussi d'envisager la participation des jeunes à ses activités et y adjoindre l'expérience que les anciens et les dirigeants du Codex ont à offrir.

Tenir compte du passé, apprendre du présent et jeter les bases du futur

18. Les participants à la 81^e session du Comité exécutif ont décidé d'établir et de piloter un processus visant à élaborer un plan directeur pour l'avenir du Codex, qui sera examiné par la Commission à l'occasion de son sixième anniversaire, en 2023. À cet égard, des concertations ont déjà commencé avec les présidents de comités ou de groupes, les pays hôtes et les coordonnateurs régionaux. Les membres et les observateurs seront à leur tour consultés sur ce point en 2023. Cette question a aussi été examinée lors des comités de coordination tenus en 2022. L'objectif est d'avoir une proposition de plan pour l'avenir du Codex qui pourra être examinée lors de la 46^e session de la Commission.

CONCLUSIONS

19. En 2023, l'objectif est de s'engager pour que le sixième anniversaire du Codex soit motif de fierté et porteur d'inspiration auprès des jeunes générations appelées à travailler dans l'environnement du Codex. Dans le même temps, il faut que les plans soient réalistes et pragmatiques, qu'ils tiennent compte des ressources, qu'ils aient la souplesse requise et qu'ils mettent en avant l'importance de la participation à tous les niveaux (nationaux, régionaux et mondiaux). Le secrétariat se félicite des activités menées par certains membres en vue de concrétiser les objectifs susmentionnés et encourage et voit d'un bon œil la collaboration directe de membres et observateurs plus nombreux afin de garantir une célébration du sixième anniversaire du Codex couronnée de succès.

RECOMMANDATIONS

20. Les participants à la 45^e session de la Commission sont invités à:
- i. prendre note des principaux éléments relatifs aux célébrations prévues et offrir leur soutien;
 - ii. encourager les membres et les observateurs à participer pleinement aux célébrations et à communiquer les informations relatives à leurs projets et activités, directement et/ou par l'intermédiaire du secrétariat;
 - iii. envisager les domaines dans lesquels les membres et les observateurs peuvent offrir un soutien particulier aux coordonnateurs régionaux, afin de participer pleinement aux premières phases de planification visant à définir leurs contributions;
 - iv. s'engager à mettre en avant le programme des célébrations à tous les niveaux, afin d'obtenir une participation et une promotion aussi larges que possible.

⁴ Il sera aussi possible de participer à distance aux séances principales.